

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Conseil métropolitain 28 juin 2024

—→ **Les grandes délibérations**

MEL Dossier de presse



Sommaire

- 4.** Pour pallier le retard de livraison des futures rames de métro par Alstom, la MEL prévoit l'acquisition de rames supplémentaires
- 6.** Pour construire et rénover plus de logements sociaux, la MEL lance un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un partenaire financier
- 8.** Avec plus de 2,7 millions d'euros sur 6 ans, la Métropole crée deux nouveaux soutiens pour préserver l'agriculture locale
- 12.** Un Office de Tourisme Métropolitain unique pour renforcer la stratégie touristique de la Métropole
- 14.** EuraCreative by Plaine Images, une nouvelle ambition métropolitaine pour les Industries Culturelles et Créatives
- 18.** Le Conseil métropolitain adopte son PLU3 pour développer un territoire solidaire, attractif et protecteur

Pour pallier le retard de livraison des futures rames de métro par Alstom, la MEL prévoit l'acquisition de rames supplémentaires

■ **En lien avec le retard de mise en service du 52 mètres, désormais annoncée pour 2026, la MEL a d'ores et déjà engagé le processus d'acquisition de nouvelles rames auprès des deux industriels Alstom et Siemens. Ces acquisitions seront proposées au Conseil Métropolitain de Décembre 2024 sur chacune des deux lignes, évitant ainsi tout impact sur le niveau d'offre.**

Le projet du métro 52 mètres prévoit la refonte du pilote automatique de la ligne 1 et le remplacement de 27 des 53 rames VAL desservant actuellement la ligne 1 par des rames de 52 mètres en configuration dites boa par ALSTOM. L'objectif initial de cette opération était d'augmenter de 50 % la capacité d'emport de la ligne 1 et de 30 % celle de la ligne 2 à horizon 2016.

La sortie d'exploitation des rames de métro VAL 206 est quant à elle prévue de manière progressive entre la fin de l'année 2025 et la fin de l'année 2030.

Aussi, **le retard accumulé sur le projet du 52 mètres, dont la mise en service est maintenant annoncée en 2026 nécessite l'acquisition de nouvelles rames de métro sans attendre** sous peine de voir l'offre non pas augmentée comme prévu mais diminuée faute de rames disponibles à partir de 2026 et ce malgré l'arrivée attendue des nouvelles rames 52m sur la ligne 1.

Or, le système métro de la métropole étant exploité de manière automatisée, l'acquisition potentielle de nouvelles rames est directement liée aux systèmes natifs de pilotage automatique des industriels les ayant conçus, que ce soit en matière de sécurité du système ou d'exploitation des rames.

En effet, l'intégration de nouveaux matériels dans un système de pilotage automatique fourni par un autre industriel est extrêmement complexe car elle ne correspond pas aux standards de sécurité du secteur et aux pratiques des intervenants sur l'état de l'art en ce domaine. Cela générerait donc des temps d'instructions et d'études conséquents avec des résultats très incertains.

La métropole est donc en situation de pouvoir engager une démarche négociée avec chacun des deux constructeurs, ALSTOM et SIEMENS, pour remplacer les rames nécessaires à la complétude des besoins pour l'ensemble du réseau.

La MEL a d'ores et déjà enclenché le processus d'acquisition de nouvelles rames. Les avants projets sont produits et les dossiers de consultation des industriels sont en cours de finalisation. **Une période de négociations est prévue à l'automne prochain, permettant ainsi de proposer au Conseil métropolitain du mois de décembre 2024 des acquisitions de remplacement de la flotte sortante pouvant concerner l'une ou l'autre des lignes.**

L'objectif global reste l'acquisition de l'équivalent de 71 à 87 rames 26 m selon l'objectif de renfort de capacité et d'anticipation de prolongation de la ligne 1 qui sera retenu.



Ligne 1 du métro

« Les récents essais menés en vue du doublement des rames de métro sont enfin concluants mais ils ne nous font pas oublier l'impérieuse nécessité de réfléchir dès aujourd'hui à la façon la plus efficace de garantir la continuité du service aux usagers du métro dans l'attente des futures rames, dont la livraison est désormais prévue pour 2026. C'est pourquoi nous avons tenu, sans plus attendre, à lancer les démarches pour nous permettre d'envisager l'acquisition de rames supplémentaires et ce, dès la fin de l'année 2024. L'étude des dossiers proposés par Siemens et Alstom se fera donc à l'automne prochain pour permettre au Conseil métropolitain réuni en décembre prochain de délibérer sur d'éventuelles acquisitions. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Pour construire et rénover plus de logements sociaux, la MEL lance un appel à manifestation d'intérêt pour trouver un partenaire financier

■ Lille Métropole Habitat (LMH), bailleur social de la Métropole Européenne de Lille compte parmi les dix plus gros Offices publics de l'habitat de France. L'organisme loge aujourd'hui plus de 70 000 métropolitains dans les 35 000 logements de son parc. LMH porte des projets ambitieux de réhabilitation et de développement de son patrimoine, nécessitant un investissement estimé à 2,4 milliards d'euros. Pour y contribuer, la MEL lance un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à l'intention des grands groupes de logement social du territoire national susceptibles d'apporter un soutien financier.

12 000 logements à réhabiliter d'ici 2035 et 300 à construire chaque année

La loi Climat et Résilience d'une part, et l'objectif de neutralité carbone 2050 d'autre part, obligent LMH à entrer dans une logique de réhabilitation intense de son patrimoine, en commençant par les sites les plus fragiles.

Avec un âge moyen de 44 ans, le parc de LMH représente 35 000 équivalents logements dont 9 000 en DPE étiquette E, et environ 800 en étiquettes F et G sur lesquels il faut intervenir rapidement.

Pour rattraper ces situations techniques fortement dégradées et traiter durablement son parc de logements, LMH doit ainsi réhabiliter 12 000 logements entre 2024 et 2035.

Avec un coût moyen par logement de 85 000 euros, ce grand programme de réhabilitation représente un investissement pour l'organisme estimé à 1,2 milliard d'euros.

Par ailleurs, LMH doit produire a minima 300 logements locatifs sociaux neufs par an, incluant la reconstitution de l'offre NPRU au titre de la convention d'objectifs et de moyens 2019-2028 convenue avec la MEL.

Pour accompagner sa stratégie de diversification, LMH souhaite pouvoir aller au-delà de cet objectif en investissant pleinement le gisement foncier métropolitain composé des friches industrielles ou commerciales, et la reconversion de bâtiments tertiaires.

Au total, pour financer l'ensemble des projets de réhabilitation et de développement estimés à 2,4 milliards d'euros.

Un partenariat financier au service des ambitions de la MEL en matière d'habitat

Pour financer l'ensemble des ambitions fixées par le Conseil d'administration de LMH, un apport en fonds propres complémentaires de 120 M€ a minima s'avère nécessaire sur les 10 prochaines années, après mobilisation par LMH de l'emprunt long terme et des subventions publiques d'État et de la MEL.

La Métropole Européenne de Lille va donc lancer un appel à manifestation d'intérêt (AMI) auprès de grands groupes de logement social en capacité de contribuer au projet d'investissement de LMH.

L'AMI sera lancé à l'automne 2024. Celui-ci fixe comme conditions non négociables de réponse :

- la réalisation du programme de réhabilitation : 12 000 logements à rénover à fin 2034 ;
- le maintien du budget de maintenance ;
- le maintien des efforts de gestion courante (vacance, impayés, coût de structure) ;
- le maintien de la présence sociale sur le terrain.

Par ailleurs, la MEL souhaitant conserver un contrôle direct et fort sur son bailleur, cette participation est envisagée dans le cadre d'une transformation de l'office en SEM d'habitat.

Ce statut protégera durablement les intérêts de la MEL qui y restera majoritaire dans sa gouvernance, nécessitant pour la nouvelle société un pilotage opérationnel et financier particulièrement efficient.

« LMH, en tant que bailleur social de la MEL, est un acteur majeur du logement social et de la politique d'aménagement du territoire métropolitain. L'organisme porte un projet très ambitieux en matière de réhabilitation avec 12 000 logements concernés et un objectif de 300 réalisations annuelles en production de logements locatifs sociaux neufs. Pour mener à bien cette politique en faveur de l'habitat, la MEL et LMH travaillent de concert depuis 18 mois pour définir le besoin et les modalités de financement du projet de l'office. A travers le lancement d'un AMI, la MEL entend conforter l'action de LMH et permettre à l'organisme de développer son action et ses ambitions au service de tous les métropolitains. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

AVANT



APRÈS



Réhabilitation de la résidence « Centre-Ville » à Villeneuve d'Ascq

Avec plus de 2,7 millions d'euros sur 6 ans, la Métropole crée deux nouveaux soutiens pour préserver l'agriculture locale

■ **Atout majeur de l'économie locale, l'agriculture métropolitaine est soumise depuis plusieurs années à de fortes tensions qui fragilisent son écosystème. Les difficultés rencontrées par les 757 entreprises agricoles du territoire, identifiées par la Métropole Européenne de Lille (MEL) sont multiples : problématiques foncières et de ressources, fragilité des exploitations face aux aléas climatiques, difficultés d'installation et non renouvellement des générations, difficile transition agro écologique et contexte péri-urbain complexifiant l'activité agricole au quotidien. Face à ce constat et soucieuse de préserver son écosystème agricole, la Métropole a adopté en Conseil métropolitain la création de deux dispositifs apportant une réponse territoriale, lisible et forte aux agriculteurs métropolitains. Avec le dispositif d'aide à la mobilisation de financements pour des investissements participant au développement des exploitations agricoles et le dispositif d'aide à l'implantation pour toute première installation ou reprise d'exploitation, la MEL, première métropole européenne agricole, réaffirme avec force son engagement pour soutenir et défendre ses agriculteurs.**

Deux nouveaux dispositifs, premiers jalons d'une stratégie agricole métropolitaine renforcée

Les récentes manifestations du monde agricole ont mis un peu plus encore en exergue les difficultés sociales et économiques rencontrées par les exploitants agricoles.

Face à ces constats, la Métropole Européenne de Lille se fixe 4 objectifs fondamentaux pour venir en aide efficacement auprès des agriculteurs du territoire :

1. Enrayer la diminution du nombre d'exploitations agricoles
2. Assurer la transition des modèles économiques agricoles face aux changements climatiques
3. Favoriser le maintien et la diversification des exploitations agricoles.
4. Encourager le recours aux aides pour le développement des exploitations.

La Métropole adopte ainsi deux dispositifs de soutien majeurs et concrets pour accompagner les exploitants agricoles jusqu'en 2029, **les dossiers de demande d'aide seront téléchargeables sur le site de la MEL** : <https://www.lillemetropole.fr/actualites/soutien-aux-agriculteurs>

- **Aide à la mobilisation de financement pour des investissements (65 000 € annuels)**

Ce dispositif offre un accompagnement personnalisé aux exploitants agricoles pour optimiser et mobiliser des financements, de la demande au solde des subventions, pour des projets de développement économique et environnemental.

Afin d'informer les exploitants au mieux des possibilités de recours et d'obtention des aides, la Métropole leur fournit une veille des solutions à leur disposition et organise deux présentations par an de l'ensemble des dispositifs de financement existants.

L'objectif est d'augmenter l'accessibilité aux financements régionaux, nationaux et européens, réduisant ainsi les démarches administratives et évitant le non-recours aux dispositifs d'aide existante. Chaque projet bénéficiera d'un accompagnement gratuit d'une valeur forfaitaire de 3 000 €.

→ Qui sont les bénéficiaires ?

Les PME actives dans la production agricole primaire, dont le siège est situé sur le territoire métropolitain, ayant un projet d'investissement concourant au développement économique et/ou environnementale de l'exploitation.

→ Comment ça marche ?

Le dispositif est ouvert aux projets jusqu'au 31 octobre 2029. Les porteurs de projet doivent soumettre un dossier comprenant une lettre de candidature, un formulaire de demande détaillant l'exploitation et le projet d'investissement, un tableau de scoring Environnemental, Social et Gouvernance (ESG) complété, ainsi que la dernière liasse fiscale.

Les dossiers sont examinés en continu et priorités selon leur score ESG et des ratios économiques incluant la solvabilité, la rentabilité et la structuration financière. En cas d'insuffisance budgétaire, les projets non retenus mais ayant des scores ESG et financiers équivalents seront prioritaires pour le prochain budget.

Les projets situés dans les communes Gardiennes de l'eau et alignés avec le plan d'actions du projet de Périmètre de Protection et de valorisation des Espaces Naturels et Agricoles (PEANP), sont également prioritaires.

• Aide à l'implantation des exploitations agricoles (390 000 € annuels)

Ce dispositif finance les investissements immobiliers (bâtiments de stockage matériel ou produits agricoles, serres, locaux de vente directe sur l'exploitation, bâtiments de transformation...) **pour de premières installations ou reprises d'exploitation.**

L'aide est octroyée sous la forme d'une subvention directe à un taux d'intervention de 65 % des dépenses éligibles, avec un taux pouvant atteindre 80 % sous certaines conditions, en respectant un plafond de 30 000 €.

→ Qui sont les bénéficiaires ?

Les bénéficiaires éligibles doivent être âgés de 18 à 50 ans, être inscrits au parcours à l'installation du Point Accueil Installation Transmission (PAIT) Hauts-de-France, s'engager à suivre le Parcours de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et à suivre le stage « 21 heures ».

→ Comment ça marche ?

Le dispositif accepte des projets jusqu'au 31 octobre 2029, avec un dépôt de dossier en continu. Le dossier doit inclure une lettre de candidature, une description du projet, des justificatifs d'inscription au PAIT, PPP, et au stage « 21 heures », un prévisionnel économique sur 5 ans, un tableau de scoring ESG, des devis prévisionnels et un plan de financement.

Les projets sont examinés deux fois par an, pour les dossiers soumis avant le 30 avril et le 1er septembre. La priorisation des dossiers repose sur le score ESG et des ratios économiques (solvabilité, rentabilité, structuration financière).

Les projets situés dans les communes Gardiennes de l'eau et compatibles avec le plan d'actions du projet de PEANP sont prioritaires. Si le budget est insuffisant, les projets non retenus seront prioritaires lors du prochain cycle budgétaire.



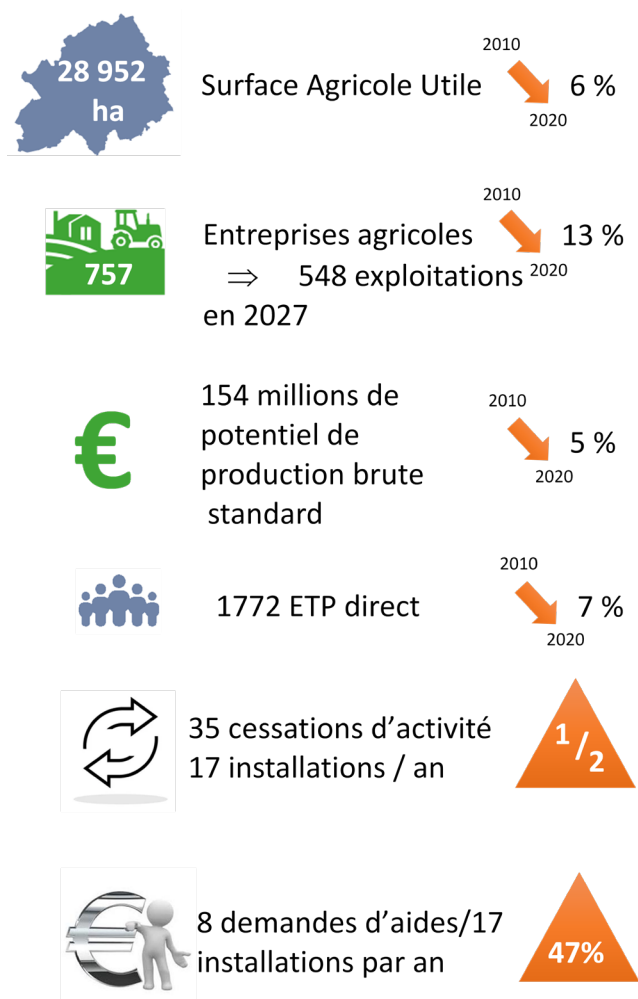
Un contexte agricole métropolitain sous tension

Ces dispositifs s'inscrivent dans un contexte particulier. L'agriculture constitue un atout majeur pour le territoire métropolitain par sa fonction nourricière, son importance économique, son rôle structurant pour la préservation des paysages et des ressources naturelles. En 2020, la Métropole comptait **757 entreprises agricoles englobant 1 772 emplois** équivalents Temps Plein et générant **un potentiel de production de 154 millions d'euros, valorisant ainsi 45 % du foncier métropolitain.**

Cependant, **entre 2010 et 2020, 98 exploitations agricoles ont disparu. Si la tendance actuelle du non-renouvellement des générations se poursuit, le nombre d'exploitations pourrait diminuer d'un quart d'ici 2027, passant de 757 à 548.**

Par ailleurs, les difficultés qui impactent les agriculteurs en France et en Europe, n'épargnent pas les agriculteurs métropolitains. En effet, les dernières années ont été marquées par des conditions météorologiques extrêmes, des crises sanitaires et un contexte mondial instable.

Ces défis, combinés à la vulnérabilité des sols et à la perte de biodiversité, ont accentué la volatilité des marchés agricoles et la précarité des exploitants. Le changement climatique complique davantage les pratiques agricoles, il favorise l'émergence de nouveaux parasites et augmente la fréquence des aléas météorologiques détruisant les outils de production.



Source RGA 2020

« L'agriculture métropolitaine, essentielle à l'économie locale, subit des tensions qui fragilisent ses 757 entreprises. Ces difficultés incluent des problèmes fonciers, des aléas climatiques et un faible renouvellement générationnel. Pour répondre aux défis rencontrés par les agriculteurs du territoire, la Métropole Européenne de Lille adopte aujourd'hui deux dispositifs : l'un pour mobiliser des financements pour des investissements agricoles, l'autre pour soutenir les premières installations et reprises d'exploitation. Ces initiatives posent les premiers jalons d'une stratégie renouvelée au service d'une agriculture et d'un système alimentaire métropolitains capables de répondre aux enjeux et évolutions de notre territoire » »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

Retour sur les actions emblématiques mises en place par la Métropole pour son écosystème agricole

→ Une première Stratégie Agricole et Alimentaire

À travers la mise en œuvre de sa première Stratégie Agricole et Alimentaire (adoptée en 2016), puis de son Projet Alimentaire Territorial (adopté en 2019) la Métropole a notamment contribué à :

- **Préserver le foncier agricole** (principal outil de travail des agriculteurs) renforcé dans les documents d'urbanisme, et ce notamment grâce à une meilleure connaissance du monde agricole avec la mise en place du diagnostic agricole. Les efforts doivent se poursuivre.
- **Soutenir les agriculteurs dans la mise en place de pratiques plus durables** (baux ruraux environnementaux, agroforesterie, développement de la filière bio...);
- **Aménager et gérer une zone maraîchère et horticole, 100 % bio** sur une surface de 35 ha, accueillant 8 agriculteurs sur la commune de Wavrin
- **Mettre en place un fonds d'aide « aléas climatiques »** doté de 250 000 euros par an, pour les investissements immobiliers ;
- **Accompagner les circuits courts et les filières locales** de transformation pour sécuriser les débouchés des producteurs et faciliter l'accès à des produits de qualité pour les habitants (circuits logistiques, label « ici je mange local » dans la restauration scolaire, lutte contre la précarité alimentaire...).

→ Un statut d'activateur d'innovation

Par ailleurs, la Métropole a commencé à se positionner en activateur d'innovation pour amorcer et accompagner les transitions :

- En préfigurant un futur centre expérimental et d'innovation agricole sur Lompret ;
- En soutenant les porteurs de projets innovants via l'AMI « de la fourche à la fourchette » ;
- En accompagnant 4 sites d'expérimentation en agriculture urbaine (MEL fertile) financés par l'ANRU ;
- En faisant émerger un Périmètre de Protection et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels (PAENP) sur le secteur des champs Captant (territoire des Gardiennes de l'eau) comprenant un plan d'actions qui permettra d'engager les exploitants vers des pratiques agricoles plus durables, compatibles avec la préservation de la ressource en eau.

→ 5 grands enjeux à venir

Demain, la future Stratégie Agricole et Alimentaire renforcée, actuellement en cours d'élaboration viendra conforter et déployer l'ensemble des actions et dispositifs déjà initiés à travers 5 grands enjeux :

- **Soutenir les agriculteurs** et les acteurs économiques de la filière agricole et alimentaire
- **Protéger les ressources** et s'engager pour la durabilité des systèmes de productions
- **Créer du lien** pour relier les villes et les campagnes
- **Œuvrer pour une alimentation saine et durable** et accessible tous
- **Innover pour préparer l'avenir**

Un Office de Tourisme Métropolitain unique pour renforcer la stratégie touristique de la Métropole

■ **Dans un contexte où le tourisme doit relever de nouveaux défis, la Métropole s'est prononcée en faveur de la création d'un Office de Tourisme Métropolitain (OTM). Cet engagement résulte de la volonté de développer le tourisme et de franchir une étape majeure de structuration de la compétence tourisme en dotant les 95 communes et les entreprises de la filière d'un outil performant unique qui interviendra en complément d'Hello Lille, agence d'attractivité de la MEL.**

Un Office de Tourisme Métropolitain pour renforcer la stratégie touristique

La MEL se classe au 6^e rang des grandes métropoles de France en terme de nuitées touristiques hôtelières. Chaque jour, 11 000 touristes affluent sur le territoire. L'économie touristique entraîne plus de 7 800 entreprises et près de 73 800 emplois, soit 17% de l'emploi métropolitain.

Au-delà de son importance économique, l'activité touristique permet de rendre visibles les richesses du territoire à l'extérieur comme pour ses propres habitants.

Depuis la prise de compétence promotion touristique, en 2015 la MEL s'emploie à soutenir le développement du tourisme en portant la stratégie touristique de la destination et son image de marque. La création de la marque Hello Lille et de l'agence d'attractivité en 2018 ont permis de nombreuses avancées, tout comme le soutien massif à l'organisation de grands événements sur le territoire métropolitain.

La MEL accompagne les évolutions sociétales du secteur, et a reçu en 2023 le label Destination innovante et durable. **Elle anime la gouvernance de la destination et adopte un rôle de coordinateur de projets touristiques en apportant son ingénierie touristique aux partenaires et communes.**

Depuis 2015, la MEL s'est appuyé sur 9 offices de tourisme pour assurer l'information et l'accueil des visiteurs du territoire. **Avec la création d'un Office de tourisme métropolitain unique en lieu et place des 9 offices de tourisme existants, la MEL s'engage dans une logique de visibilité, d'efficacité de moyens et de mise en valeur des richesses du territoire**

Un maillage territorial plus efficient et une action complémentaire avec Hello Lille

La présence de ce nouvel opérateur permettra de travailler en complémentarité avec l'Agence d'attractivité Hello Lille. Cette dernière poursuivra notamment sa montée en puissance sur la promotion de l'attractivité économique du territoire et l'animation des ambassadeurs, la prospection et l'accompagnement des entreprises et des investissements exogènes, le bureau des congrès et la prospection des colloques et événements nationaux et internationaux.

La Métropole, continuera ainsi à définir sa stratégie d'attractivité globale en s'appuyant sur deux acteurs aux missions complémentaires.

L'organisation de l'accueil des visiteurs sera territorialisée, afin de maintenir une attention à l'ensemble de nos territoires et une proximité avec les habitants. Cinq antennes seront ainsi implantées à Lille, Roubaix, Tourcoing, Armentières et Villeneuve d'Ascq.

Ce maillage fixe sera complété d'une présence mobile, sur le terrain, lors de manifestations significatives qui pourront concerner toutes les communes de la métropole.

Un agenda annuel des présences mobiles devra être constitué par l'OTM. C'est tout l'enjeu d'un projet métropolitain qui vise à valoriser l'ensemble de nos 95 communes, 30% n'étant aujourd'hui pas dans le périmètre d'actions des neuf offices de tourisme.

Un outil au service de la valorisation du patrimoine du territoire

Cet opérateur assumera les missions classiques que sont notamment :

- **la promotion touristique de la destination** à toutes les échelles, locales, nationales et internationales ;
- **l'accueil, l'information et la visite** proposés aux touristes et aux métropolitains ;
- **la conception et la commercialisation d'une offre touristique métropolitaine intégrée** permettant de valoriser les points forts de la destination et de cibler des clientèles spécifiques ;
- **le développement de partenariats pour mailler finement le territoire et le développement de projets touristiques** et de labels qualité pour la destination.

Pour les métropolitains, l'office de tourisme valorisera tout ce que les territoires urbains et ruraux proposent en termes de loisirs, de sorties et de richesses patrimoniales et naturelles. Cet accueil et cette information des habitants, améliorés notamment au plan numérique, concourront à renforcer leur sentiment d'appartenance à un bassin de vie dynamique et favoriseront les flux au sein de la métropole.

La création d'un véritable Office de Tourisme Métropolitain va permettre de franchir une étape majeure de structuration de la compétence tourisme en dotant les 95 communes et les entreprises de la filière d'un outil performant unique. Celui-ci devra permettre de développer le tourisme sur l'ensemble du territoire métropolitain, de révéler l'ensemble des potentialités touristiques de la MEL en mettant en valeur les différentes identités des territoires et des communes. Pour la création de cet OTM, nous avons eu à cœur de travailler de concert avec tous les acteurs de la filière du tourisme sur le territoire. »

Damien Castelain

Président de la Métropole Européenne de Lille

Le Groupement d'intérêt public retenu comme solution structurelle

En tant qu'opérateur délégué d'une politique publique métropolitaine, le statut choisi doit créer les conditions d'un échange fluide avec la MEL pour assurer une cohérence entre les attendus de la stratégie touristique métropolitaine et les futures actions de l'OTM.

Pour ce faire, c'est le Groupement d'intérêt public (GIP) qui apparait comme la solution structurelle la plus adaptée aux attentes de la MEL. Son processus de création nécessite l'approbation de la convention constitutive du GIP par l'autorité préfectorale.

Le Conseil métropolitain autorise ainsi la poursuite du travail de préfiguration en engageant dès à présent le dialogue avec les services de la préfecture et avec les parties prenantes du futur GIP.



Place du Théâtre - Lille centre

EuraCreative by Plaine Images, une nouvelle ambition métropolitaine pour les Industries Culturelles et Créatives

■ **Pionnière dans les Industries Culturelles et Créatives (ICC), la Métropole Européenne de Lille adopte aujourd’hui une stratégie métropolitaine à horizon 2030 pour intensifier son soutien aux acteurs du secteur face aux nouveaux défis rencontrés, tels que la globalisation des contenus, l’essor de l’intelligence artificielle et les enjeux environnementaux. En reconnaissant le potentiel de création de valeurs et d’emplois de la filière métropolitaine des ICC, cette stratégie vise à la renforcer, à fédérer ses acteurs autour d’ambitions communes, et à amplifier les capacités d’action de Plaine Images pour en faire un «quartier créatif» au bénéfice de tout le territoire métropolitain et au-delà. La Métropole prend l’initiative de transformer la structure juridique et la gouvernance de Plaine Images pour en faire un site d’excellence métropolitain augmenté, dédié à l’audiovisuel, au jeu vidéo, à la musique, au design et à la production de spectacles, et de le nommer EuraCreative by Plaine Images.**

Naissance d’un nouvel Eura : EuraCreative by Plaine Images

Le changement de statut de Plaine Images marque l’évolution de ce quartier créatif en une structure pleinement autonome dédiée aux industries culturelles et créatives. Un nouveau nom s’impose pour sceller ce changement. **Le choix fait par la Métropole de nommer ce site d’excellence EuraCreative by Plaine Images s’explique ainsi : EuraCreative, s’inscrit dans la tradition des pôles d’innovation métropolitains** comme Euratechnologies et Eurasanté, et vise à être facilement identifiable par les acteurs du secteur tant locaux qu’internationaux.

Par ailleurs, la nouvelle marque, EuraCreative by Plaine Images, reflète à la fois son appartenance à la famille métropolitaine de l’innovation et sa spécificité dans le domaine des industries culturelles et créatives. Elle conserve également un lien historique avec l’identité de Plaine Images, assurant ainsi une continuité et une reconnaissance auprès des partenaires et des acteurs du territoire.

Ce changement de nom et de statut symbolise l’ambition de la Métropole Européenne de Lille, qui avec EuraCreative by Plaine Images, sera capable de fédérer et de dynamiser l’écosystème créatif métropolitain tout en attirant de nouveaux talents et investissements.

La nécessaire transformation de Plaine Images en un site d’excellence augmenté

La concession actuelle de l’Union expirant en mai 2025, la Métropole a initié une réflexion avec divers acteurs, dont les communes de Roubaix et Tourcoing, la SEM Ville Renouvelée, la Région, ainsi que l’Université de Lille, les écoles, entreprises et associations professionnelles des ICC du territoire.

Cette réflexion a mis en lumière plusieurs enjeux : capitaliser sur le rayonnement de Plaine Images tout en permettant son autonomisation grâce à une structure propre, ou encore mettre en place une gouvernance large et spécifique à la filière des ICC, au service de l’animation et du développement de la filière.

Pour répondre à ces enjeux, il est donc apparu pertinent de :

- Faire de la structure actuelle, Plaine Images, un EURA de plein exercice et ainsi d’harmoniser la feuille de route, le fonctionnement, les moyens d’actions avec les autres EURA de la MEL
- Créer un opérateur dédié aux Industries Culturelles et Créatives doté d’un nom symbolique et porteur d’ambitions : « EuraCreative by Plaine Images »

La transformation de Plaine Images en un nouvel EURA, s'appuiera sur un Groupement d'Intérêt Public (GIP), structure la plus adaptée pour former une gouvernance autour de cet écosystème et lier l'animation et le développement de la filière avec la gestion des espaces dédiés de la Plaine Images comme l'Imaginarium.

La création effective de ce nouvel EURA est prévue au premier semestre 2025, avec la collaboration de l'équipe Plaine Images, dirigée par Emmanuel Delamarre, associée aux travaux de préfiguration et qui fédère les acteurs autour du projet.

Une stratégie pour promouvoir et renforcer le statut de terre de créativité métropolitaine

La Métropole Européenne de Lille propose aujourd'hui une stratégie ambitieuse à horizon 2030 pour renforcer et promouvoir les industries culturelles et créatives (ICC) sur son territoire. Cette stratégie vise à fédérer tous les acteurs concernés et à leur fournir un cadre de coopération dans l'objectif de faire progresser collectivement la filière, tout en aidant les entreprises à intégrer les nouveaux enjeux technologiques et environnementaux.

Cette stratégie s'articule autour de trois ambitions principales :

- **Consolider les positions de la filière métropolitaine** en développant sa compétitivité technologique ;
- **Accompagner le changement d'échelle en fixant cinq contenus prioritaires : l'audiovisuel, les jeux vidéo, la musique, le design et la production de spectacles vivants ;**
- **Mettre en réseau la filière avec d'autres écosystèmes à l'échelle régionale, nationale, européenne, et mondiale** pour promouvoir la coopération et le développement des entreprises locales.



Plaine Images - Filière métropolitaine des ICC

Les Industries Culturelles et Créatives métropolitaines, moteur de développement et d'innovation

La Métropole Européenne de Lille fait partie des métropoles où les Industries culturelles et créatives occupent une place significative, aux côtés de Paris et Lyon. Cette place est renforcée par son positionnement stratégique international, grâce à sa proximité avec le Royaume-Uni et la Belgique, et par la notoriété mondiale des acteurs implantés sur le territoire métropolitain. **Cette filière représente en effet 6000 emplois et 700 entreprises dans le territoire (dont Ankama, Karafun, Nacon, Petit Bambou et bien d'autres), et figure parmi les cinq filières d'excellence métropolitaines avec la santé, le numérique, les textiles et matériaux et l'alimentation.**

Ce succès est en partie le fruit d'une action conjuguée des élus de la MEL et des acteurs du territoire pour porter cette filière. Aujourd'hui, ce succès s'illustre à travers Plaine Images à Roubaix-Tourcoing, hub européen dédié aux industries créatives, incubateur et accélérateur d'entreprises.

Zoom sur les chiffres clés de la filière métropolitaines des ICC

La Métropole joue un rôle historique et actif dans le développement de la filière et démontre son engagement en faveur de la croissance, de l'innovation et de l'excellence du secteur par :

→ **Un soutien annuel de 1.5 million d'euros à Plaine Images**, moteur de la filière des ICC sur le territoire regroupant :

- **Plus de 150 entreprises**
- **Environ 64 projets incubés chaque année**
- **Trois écoles internationales** (ArtFX, Piktura, Le Fresnoy) et deux centres de recherche

→ **Un soutien financier aux acteurs du secteur :**

- **Game IN** (jeu vidéo) : 60 000 € annuels
- **Noranim** (cinéma d'animation) : 55 000 € annuels
- **Pictanovo** (cinéma et audiovisuel) : 120 000 € annuels

→ **Une attractivité du territoire pour les talents et projets innovants** : participation à des projets comme ARTFX, KAZOO, Series Mania Institute, Cyber Group Studios, et Union Studio dans le cadre de l'appel à projets France 2030.

« L'annonce aujourd'hui de la création du nouveau site d'excellence EuraCreative by Plaine Images, dédié aux Industries Culturelles et Créatives (ICC) s'inscrit dans une stratégie métropolitaine à horizon 2030 visant à renforcer le soutien aux acteurs des ICC face à la globalisation des contenus, l'essor de l'intelligence artificielle et les enjeux environnementaux. En transformant Plaine Images en EuraCreative by Plaine Images, la Métropole en améliore la gouvernance et ses capacités d'action. Terre d'images, la Métropole montre son ambition et son engagement à faire rayonner le territoire et à attirer de nouveaux talents et investissements, consolidant ainsi la filière ICC comme secteur d'excellence métropolitain. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille



Plaine Images à Tourcoing

Le Conseil métropolitain adopte son PLU3 pour développer un territoire solidaire, attractif et protecteur

■ **Le PLU3, premier Plan local d'urbanisme intercommunal à l'échelle des 95 communes dans l'histoire de la Métropole Européenne de Lille a été adopté par le conseil métropolitain du 28 juin 2024. Il est le fruit de deux ans de réunions et de travaux de concertation avec les élus, les citoyens et les autres acteurs de notre territoire. Le PLU3 définit l'ambition partagée des 95 communes de la MEL et vise à donner un nouvel élan durable en matière d'attractivité et de rayonnement, développer une stratégie environnementale exemplaire, aménager un territoire performant et solidaire et faciliter le bien-vivre au quotidien.**

Comment le nouveau PLU3 va contribuer à répondre aux défis du territoire ?

- **Logement** : une ambition de **62 000 logements neufs voulus dans les prochaines années**. Ils seront notamment à proximité des centres-bourgs, des centres-villes, des quartiers proches des services, des commerces et des transports en communs. La qualité environnementale et la présence des espaces verts seront développés.

Le PLU3 détermine, par exemple, les localisations privilégiées pour construire ces logements qui devront respecter des règles de performance environnementale (eau, énergie...). **Ce plan incite également à la préservation de la nature à travers la création d'espaces verts de proximité.**

- **Économie métropolitaine** : afin de contribuer au développement économique des territoires, **le PLU3 permet de réserver une partie de la surface des projets de logement au profit de la création de locaux d'activités ou de services**, c'est ce que l'on appelle la « servitude de mixité fonctionnelle » (SMF) qui réinvente la ville productive au service de l'emploi. Toutefois, les activités économiques qui ont besoin de plus d'espaces ou qui génèrent des nuisances seront amenées à se développer dans les zones d'activités requalifiées en dehors de la ville.
- **Mobilités** : pour répondre aux objectifs fixés par le Schéma directeur des infrastructures de transport, **la MEL prépare le développement des futures lignes de tramway et de bus à haut niveau de service dans son territoire.**

Le PLU3 prépare le renforcement de l'accessibilité et du rayonnement de la MEL autour de grands équipements de transport multimodaux.

Par ailleurs, **la MEL aménage également les espaces pour le vélo, la marche et les électromobilités afin de favoriser et d'encourager les mobilités douces**. Le PLU3 prévoit par ailleurs des règles pour créer des places de stationnement vélo dans les immeubles ou encore des bornes de recharge électrique.

- **Nature et biodiversité** : pour offrir un cadre de vie plus sain et plus paisible, l'accès aux espaces verts et à la nature sera recherché pour répondre aux attentes des Métropolitains et aux enjeux du climat. **Le PLU3 prévoit des mesures de protection de nombreux espaces de nature, parcs, squares existants dans les communes afin de garantir leur pérennité.**

Le PLU3 incite aussi les futures opérations d'aménagement ou de construction à créer leurs propres espaces verts ou à prévoir plus de végétation. Il renforce le dialogue entre ville et campagne dans une grande proximité et avec des paysages variés. Il préserve les terres agricoles et naturelles où chaque terrain à bâtir sera utilisé de façon réfléchi. Grâce aux outils de protection des espaces verts ou de nature, le PLU3 accompagne la mise en œuvre d'un plan contre l'exposition au bruit. **Le développement de la végétation est favorisé sous toutes ses formes : sur l'espace public, au cœur d'îlots bâtis, sur les façades ou les toitures par exemple. Le PLU3 permet de créer ou de maintenir des « poumons verts » au cœur des habitations et des façades végétales.**

- **Préservation des ressources et sobriété énergétique** : sur tout le territoire, le PLU3 prévoit des règles qui favorisent une meilleure gestion des eaux pluviales en termes d'infiltration et de récupération et les zones humides à protéger sont identifiées.

Avec le PLU3, la transition énergétique et la qualité environnementale sont mieux prises en compte dans les projets d'aménagement et de construction. **Le plan permet de développer le recours aux énergies renouvelables, l'isolation thermique ou encore le confort d'été des bâtiments.**

Les terres agricoles sont préservées de l'extension de la ville et les terrains constructibles sont aménagés de façon efficiente. Le PLU3 organise la répartition sur le territoire entre les zones constructibles et inconstructibles. Par ailleurs, il incite à ce que les constructions se fassent plutôt au cœur des villes et des villages et ce, avec des objectifs de densité adaptée de façon à ne pas « gaspiller » le foncier et lutter contre l'étalement urbain.

Le calendrier

Le Conseil métropolitain adopte définitivement le PLU3. Cette étape succède ainsi à la consultation administrative, au recueil de l'avis des communes et à l'enquête publique.

Le PLU3 est prévu pour une durée de dix ans, de 2024 à 2034. Rappel de la temporalité :

- **10 février 2023** : arrêt du projet de PLU3
- **2^e trimestre 2023** : consultation administrative et avis des communes
- **3^e trimestre 2023** : enquête publique
- **1^{er} semestre 2024** : approbation du PLU



Projet « Extramobile » à roubaix : offres et solutions de déplacements, performantes, économiques, écologiques et de qualité

Un PLU construit en lien direct avec les communes et les citoyens

Le PLU3 a été construit en collaboration après une importante procédure de modification en 2021 :

- **Plus de 3 000 demandes d'élus analysées** et 81 % des demandes intégrées au moment de l'arrêt du projet
- **Plus de 450 rencontres** avec les communes
- **13 ateliers de maires, 3 conférences métropolitaines, 24 conférences territoriales**
- **6 réunions publiques** (239 participants), **4 ateliers citoyens** (102 participants) et **2 réunions de restitution**
- **Plus de 700 contributions citoyennes reçues** sur plusieurs thèmes dont la construction, le cadre de vie, l'habitat, la mobilité, l'économie, l'eau, le climat, l'air et l'énergie, les gardiennes de l'eau et la préservation des terres naturelles et agricoles
- **17 partenaires** se sont exprimés sur le PLU3 dans le cadre de la consultation administrative
- **248 remarques et demandes d'évolution** collectées dans les avis des partenaires
- **87 retours favorables des communes** avec de nombreuses demandes d'ajustements : 500 demandes d'évolution remontées, s'ajoutent aux 3 000 demandes avant l'arrêt du projet. Aujourd'hui, 2/3 des demandes ont été satisfaites dans le PLU3.
- **Plus de 2 300 contributions** lors de l'enquête publique

Un PLU3 vivant pour répondre aux transformations du territoire

Dans le cadre du conseil métropolitain du 28 juin, **le conseil métropolitain a lancé des procédures d'évolution de son PLU3** sur deux sujets :

- **Une procédure dédiée à ExtraMobile (SDIT)**, une approche du projet urbain global
- **Une procédure de toilettage**, ajustements du PLU3 recensés par la MEL ou les communes

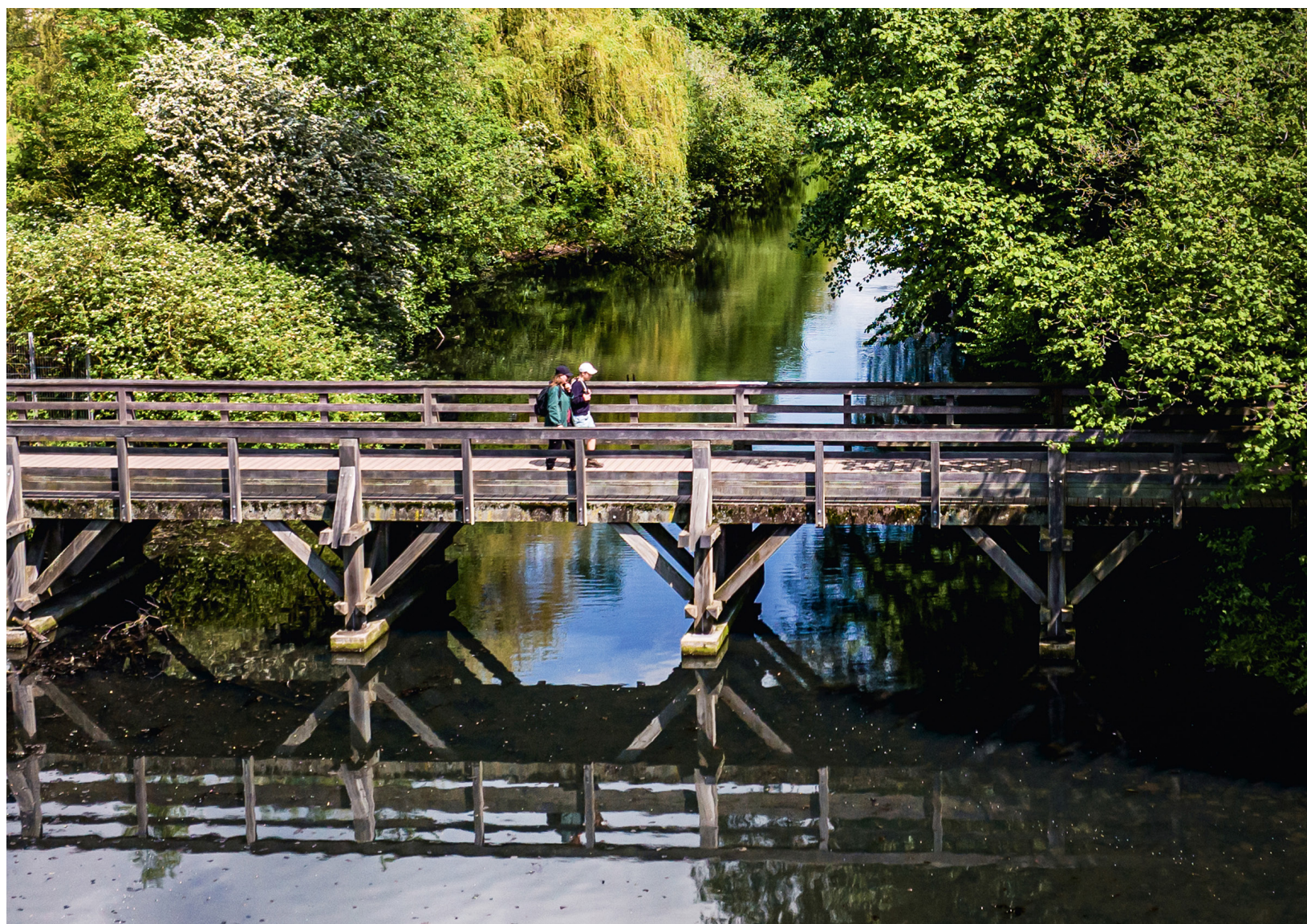
Cette procédure d'évolution pourra principalement traiter :

- **Les évolutions nécessaires aux projets** ou opérations d'aménagement portés ou suivis par la MEL
- **Les ajustements et corrections sur des sujets mineurs**, en lien notamment avec les demandes faites en consultation administrative qui n'ont pu être prises en compte en raison de la procédure
- **Les suites des demandes de l'État sur le PLU3** au sujet de la mixité sociale et des gens du voyage
- **Le déploiement des outils du PLU** pour encadrer le potentiel en renouvellement urbain et pour préserver les espaces agricoles et naturels, selon les conclusions des échanges avec les communes.

Nouveau calendrier prévisionnel

- **28 juin 2024** : approbation du PLU3 et lancement des procédures d'évolution du PLU
- **Juin 2024 à Février 2025** : Concertation
- **18 octobre 2024** : fin de réception des demandes
- **Février 2025** : Arrêt du projet de PLU3 et bilan de la concertation
- **Dès février 2025** : Avis des partenaires, communes et enquête publique
- **Octobre 2025** : Approbation des procédures d'évolution





Pont du parc Saint-Jean à Villeneuve-d'Ascq

« Après plus de deux ans de réunions et de concertations menées sur tout notre territoire avec chaque acteur impliqué, la MEL adopte aujourd'hui son nouveau Plan Local d'Urbanisme, le PLU3. C'est la première fois que notre institution se dote d'un PLU à l'échelle des 95 communes qui la composent. Ce nouveau PLU contribuera à construire une Métropole d'avenir, adaptée aux défis sociaux, environnementaux et économiques de notre territoire. C'est une avancée considérable pour l'ensemble de nos 95 communes. Le PLU favorisera l'équilibre entre développement du territoire et aménagement durable pour porter les grands projets d'avenir de la MEL. »

Damien Castelain
Président de la Métropole Européenne de Lille

CONTACTS PRESSE

Agnès Mazet

Cheffe d'équipe presse
amazet@lillemetropole.fr
03 20 21 27 69
06 40 39 26 46

Agathe Lavalée

Attachée de presse
alavalee@lillemetropole.fr
03 20 21 23 50
06 30 46 40 17

Maxence Lemasson

Attaché de presse
mlemasson@lillemetropole.fr
03 20 21 23 55
06 44 36 40 29

MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

2 boulevard des Cités Unies
CS 70043
59040 Lille Cedex
T. +33 (0)3 20 21 22 23
■ lillemetropole.fr

